

## Communiqué de presse

### BPCE Assurances intègre une nouvelle garantie « Aide à la famille » dans les contrats d'assurance emprunteur immobilier proposés aux clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne

Paris, le 25 septembre 2024

**Les clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne pourront bénéficier d'une garantie « Aide à la famille » désormais incluse dans les nouveaux contrats d'assurance emprunteur immobilier de BPCE Assurances coassurés avec CNP Assurances. Cette garantie vise à soutenir financièrement les parents dont les enfants sont touchés par la maladie ou sont en situation de handicap. Elle permet de prendre en charge jusqu'à 50 % de la mensualité du prêt immobilier sur une période pouvant atteindre 28 mois. Cette couverture supplémentaire sera proposée sans surcoût.**

Chaque année en France, des milliers d'enfants et leurs familles sont affectés par la maladie, le handicap ou un accident grave. La nouvelle garantie « Aide à la famille » est destinée aux parents contraints de cesser leur activité professionnelle pour assister leur enfant et bénéficiant de l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP) versée par la Caisse d'allocations familiales. Elle prendra en charge, pendant une période de 14 mois renouvelable une fois, 50 % du montant de la mensualité du prêt dans la limite de 4 000 euros à hauteur de la quotité souscrite (pourcentage du capital de l'emprunt couvert).

BPCE Assurances, l'assureur des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, est l'un des tout premiers acteurs majeurs du secteur en France à proposer un contrat d'assurance emprunteur ayant une couverture aussi large et complète.

La garantie « Aide à la famille » s'intègre totalement dans la stratégie des Banques Populaires en matière de protection de la famille. Cette innovation s'inscrit également dans la mission d'utilité des Caisses d'Épargne pour chacun des projets de vie de leurs clients.

**Pour Corinne Cipièrre, directrice générale de BPCE Assurances, « Après avoir supprimé les surprimes et exclusions pour les personnes ayant surmonté un cancer du sein, nous sommes très heureux d'intégrer la nouvelle garantie « Aide à la famille » dans nos contrats d'assurance emprunteur. Ces deux évolutions, que nous pouvons désormais proposer aux clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne grâce au partenariat avec CNP Assurances, illustrent parfaitement l'ambition du nouveau projet stratégique VISION 2030 pour BPCE Assurances : être tous créateurs de sérénité. »**

#### À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective stable).

### **À propos de BPCE Assurances**

*Filiale à 100 % de BPCE, BPCE Assurances s'appuie sur deux métiers :*

- *l'assurance de personnes : assurance vie, épargne, transmission de patrimoine, retraite, assurance décès, assurance dépendance et assurance des emprunteurs,*
- *l'assurance non vie : assurance automobile, assurance habitation, complémentaire santé, garantie des accidents de la vie, assurances mobiles, protection juridique, assurance parabancaire, télésurveillance, assurance des professionnels.*

*Les compagnies de BPCE Assurances conçoivent et gèrent une offre complète de solutions d'assurances pour les clients particuliers, patrimoniaux, professionnels et professions libérales, des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.*

---

### **Contact presse Groupe BPCE**

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00 / 33 (0)6 73 76 38 98  
[christophe.gilbert@bpce.fr](mailto:christophe.gilbert@bpce.fr)

[groupebpce.com](http://groupebpce.com)

### **Contact presse BPCE Assurances**

Bertrand Louchez : 33 (0)1 58 19 92 79 / 33 (0)6 76 75 45 85  
[bertrand.louchez@bpce.fr](mailto:bertrand.louchez@bpce.fr)

[assurances.groupebpce.com](http://assurances.groupebpce.com)